

d'État aux Affaires extérieures à fait connaître à la Chambre, lorsqu'il a exprimé notre vive inquiétude en pensant à la pollution que pourrait causer l'adoption de cet itinéraire.

**M. S. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire si cette rencontre du 3 mai a donné lieu à des échanges de vues avec la Colombie-Britannique?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne saurais dire, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

### LE BIEN-ÊTRE

#### L'EXCLUSION DES GRÉVISTES DU RÉGIME D'ASSISTANCE SOCIALE DE LA SASKATCHEWAN—LA QUESTION DE LA VIOLATION DE L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le gouvernement de la Saskatchewan a ordonné par décret du conseil qu'aucun gréviste n'est jugé admissible à l'assistance publique sous le régime de la loi sur l'assistance publique de la Saskatchewan, et que l'argent provient en partie du gouvernement fédéral au titre du Régime d'assistance publique du Canada, le ministre peut-il nous dire s'il communique avec le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de cette violation de l'entente aux termes du Régime d'assistance publique du Canada?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je dois informer le député qu'il nous faudrait connaître les détails de chaque cas individuel de demande d'assistance sociale. Il faudra connaître les faits pour déterminer s'il s'agit ou non d'un cas de besoin véritable et si, en réalité, l'assistance a été refusée contrairement aux critères fondamentaux établis en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre découvrirait que c'est le cas, entrerait-il en communication avec la Saskatchewan à ce sujet?

**L'hon. M. Munro:** En effet, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### LE VOYAGE DU MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE—L'ABSENCE D'UN DÉPUTÉ CRÉDITISTE AU SEIN DE LA DÉLÉGATION

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Hier, en réponse à une question qui lui était posée par le député d'Athabasca, il disait qu'il avait visité plusieurs pays, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour le bénéfice des Canadiens, et il ajoutait:

...et je sais que l'honorable député a été très déçu de ne pas avoir été choisi par son parti comme membre de la délégation.

Alors, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut exposer les raisons qui l'ont empêché d'inviter notre parti à nommer un représentant au sein de la délégation qui visitait ces pays-là?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, nous avons formé une délégation de trois députés ministériels et de deux députés de l'opposition, et je croyais que ce serait suffisant pour représenter la Chambre des communes. La délégation s'est très bien acquittée de ses fonctions au cours de ce voyage.

**M. Caouette:** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Il ne s'agit pas de savoir si la délégation s'est bien acquittée de ses fonctions, mais si le ministre reconnaît qu'il y a quatre partis politiques à la Chambre, et que chaque parti a le droit d'être représenté au sein de n'importe quelle délégation canadienne.

\* \* \*

### LES FINANCES

#### LES DETTES DU PAKISTAN ENVERS LA BANQUE MONDIALE —LE CANADA ET LA GUERRE CIVILE

[Traduction]

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Dirait-il à la Chambre si le Canada s'est joint aux autres membres de la Banque mondiale pour signifier au Pakistan que son arriéré de dettes envers cette dernière ne peut plus continuer, ce qui met ainsi la Banque en mesure d'exercer des pressions sur ce pays, compte tenu des troubles qui s'y produisent.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** J'aimerais prendre note de cette question, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

### AFFAIRES PROVINCIALES

#### L'INTERDICTION DE CERTAINS RASSEMBLEMENTS DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA CONSULTATION DE LA COUR SUPRÊME

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné la contradiction apparente entre le Public Order Act de l'Île-du-Prince-Édouard et la liberté de réunion garantie par la Déclaration canadienne des droits de l'homme, et la validité constitutionnelle douteuse de la loi, le gouvernement projette-t-il de soumettre bientôt cette loi à une décision judiciaire de la Cour suprême du Canada?